

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 MARS 2022**

**Délibération n° D-2022-116**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 28/03/2022

Convention d'occupation du domaine public - Aérodrome de  
Niort-Marais poitevin - Avenant n°1

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Convention d'occupation du domaine public -  
Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Avenant n°1**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort-Marais poitevin, des hangars sont implantés sur le domaine public de la Commune afin de permettre principalement l'abri des aéronefs qui y sont basés.

Une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec Monsieur \_\_\_\_\_, en date du 19 juin 2018.

L'occupant souhaite réaliser une plateforme à la sortie de son hangar afin de faciliter les déplacements des avions par période humide, de 10 mètres par 10 mètres pour un poids d'aéronef de 800 kg.

Ainsi, l'occupant disposerait d'une dalle similaire à celles déjà réalisées sur le site par les autres propriétaires de hangars privés.

Il est proposé d'autoriser la réalisation par l'occupant d'une plateforme, centrée devant le hangar, respectant les règles de l'art pour résister au déplacement d'une charge de 1000 kg sur deux appuis.

Cette dalle est soumise à l'obligation de déconstruction à la demande de la Ville de Niort en fin de convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public citée ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE



**AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN**  
**CONVENTION PORTANT AUTORISATION**  
**D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**ENTRE LA VILLE DE NIORT**  
**ET**  
**MONSIEUR**  
**EN DATE DU 19 JUIN 2018**  
**AVENANT n°1**



**ENTRE** les soussignés :

La Ville de NIORT, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2022

ci-après dénommée « le gestionnaire », d'une part,

**ET**

Monsieur

ci-après dénommé « l'occupant », d'autre part.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - DESCRIPTION DE LA PROPRIETE COMMUNALE**

La Ville de Niort autorise l'occupation d'une emprise de terrain appartenant au Domaine Public de la Commune, d'une superficie totale de 306 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section S n° 0122, d'une superficie totale de 457 130 m<sup>2</sup>, au sein de l'aérodrome de Niort Marais poitevin, situé 578 avenue de Limoges.

## **ARTICLE 2 - DROIT D'UTILISATION ACCORDE A L'OCCUPANT**

Il est rajouté aux dispositions de l'article 2 de la convention d'occupation du domaine public l'élément suivant :

La Ville de Niort autorise l'installation par l'occupant d'une plateforme en dur, centrée devant le hangar - Dimensions 10 mètres X 10 mètres.

La plateforme est réalisée par l'occupant afin de faciliter les sorties des avions en période humide. L'occupant a déjà réalisé lui-même la construction de son hangar « avions », la dalle constitue un accessoire suivant les mêmes dispositions contractuelles.

Ainsi l'occupant disposera d'une dalle similaire aux dalles déjà réalisées par les propriétaires de hangars privés. Celle-ci doit avoir une résistance minimum pour des déplacements d'aéronefs d'un poids de 1 000 kg et être réalisée dans les règles de l'art pour l'usage prévu.

Toutes les autres dispositions de l'article 2 de la convention initiale restent inchangées.

Cette dalle est soumise aux mêmes obligations stipulées au titre de l'ART 20 en ce qui concerne sa déconstruction et son évacuation en fin de convention.

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS**

La modification du présent avenant se fera à compter de sa notification, tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à NIORT, en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

L'occupant

Elmano MARTINS